



ID: 013-200002087-20231215-1623-DE



Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°16/23

Objet de la délibération: Demande de subvention à l'Agence de l'eau RMC pour les missions d'animation du syndicat 2024 et les frais de fonctionnement et d'investissement associés

> L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau régulièrement convoqué s'est réuni, en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

Membres à voix délibérative :

Mme Catherine BALGUERIE-RAULET, Mme Marylène BONFILLON, Mme Aline CIANFARANI, M. Jérémy CLEMENT, M. Alexandre COUTURIER, M. Xavier DUFOUR, M. Jean-Pierre FRICKER, M. Daniel HIGLI, M. Didier KHELFA, M. Olivier MICHEL, Anne-Claire ORIOL, M. Michel PERONNET, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, M. Frédéric SABATIER, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER, M. Yves WIGT

Procurations:

de Madame Monique ARAVECCHIA à Monsieur Xavier DUFOUR de Monsieur André MANELLI à Madame Anne-Claire ORIOL de Madame Marie-France SOURD à Madame Marylène BONFILLON de Madame Amandine LUCIANI à Monsieur Jérémy CLEMENT

Membres à voix consultative :

M. Jean-Christophe TRAPY

Membres à voix délibérative en exercice : 31 Membres à voix délibérative présents :

Procurations: 4

Membres à voix délibérative (présents +procurations) : 23

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID: 013-200002087-20231215-1623-DE

Secrétaire de séance : Marylène BONFILLON

Rapporteur: Mme Céline TRAMONTIN

L'Agence de l'Eau, apporte une aide financière pour les postes techniques depuis la création du syndicat.

En accord avec l'Agence de l'Eau, il a été décidé qu'à compter de 2022, les demandes de subventions pour les frais d'animation des agents, et pour les différentes études et actions du syndicat (hormis les études sur plusieurs exercices comptable), seraient cumulées en une seule demande de subvention et répartis par missions et nombre de jours de travail correspondants.

Cette demande de subvention concerne l'année 2024. Les montants comprennent les frais de personnel ainsi que les frais de fonctionnement et d'investissement associés aux missions (frais de réception, communication, études, prestations externes, frais d'investissement, coûts spécifiques, prestations externes...).

Le Comité:

OUI à l'exposé de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

APPROUVE la demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, pour les frais d'animation des agents de la filière technique sur l'année 2024, ainsi que les coûts spécifiques, les investissements et les prestations externes liées aux missions sur la base du plan de financement ci-après :

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID: 013-200002087-20231215-1623-DE

	Dépenses prévisionnelles 2024			Plan de financement prévisionnel			
Items lignes AE	Intitulé	Détail	Total des dépenses	AGENCE DE L'EAU		SYMCRAU	
gestion quantitati	Frais d'animation (coef 1,3 AERMC)	Salaire et frais agents - 472 jours	120 472,00 €	60 236,00 €	50%	60 236,00 €	50%
	Frais d'investis sement liés aux missions	Renouvellement des sondes salinité Achat sondes suib piézométrique si panne sur anciennes sondes	14 000,00 €	7 000,00 €	50%	7 000,00 €	50%
		Divers matériels et équipements de terrain, abonnement transmission des sondes, suivi et maintenance et réparation réseau, données météo, frais d'impression	18 000,00 €	9 000,00 €	50%	9 000,00 €	50%
	Prestations externes	Analyses, campagnes thématiques (Recherche PFAS, origine de l'eau étang de l'Olivier, étang d'Entressen)	55 000,00 €	27 500,00 €	50%	27 500,00 €	50%
TOTAL			207 472,00 €	103 736,00 €	50%	103 736,00 €	50%
Animation captage	Frais d'animation (coef 1,3 AERMC)	Salaire et frais agents - 110 jours	44 414,00 €	31 089,80 €	70%	13 324,20 €	30%
	Coûts spécifiques liés aux missions	Frais d'impression	2 000,00 €	1 400,00 €	70%	600,00€	30%
TOTAL			46 414,00 €	32 489,80 €	70%	13 924,20 €	30%
Milieux - gestion concertée	Frais d'animation (coef 1,3 AERMC)	Salaire et frais agents - 125 jours	59 093,00 €	29 546,50 €	50%	29 546,50 €	50%
	Frais d'investis sement liés aux mission	Renouvellement ordinateur chargée de mission contrat de nappe	2 000,00 €	1 000,00 €	50%	1 000,00 €	50%
	Coûts spécifiques liés aux missions	Frais de réception et d'impression, abonnement logiciel graphique, location bus	8 400,00 €	4 200,00 €	50%	4 200,00 €	50%
TOTAL			69 493,00 €	34 746,50 €	50%	34 746,50 €	50%
SAGE	Frais d'animation (coef 1,3 AERMC)	Salaire et frais agents - 120 jours	47 460,00 €	33 222,00 €	70%	14 238,00 €	30%
		Achat petits matériels, frais de réception et d'impression	3 000,00 €	2 100,00 €	70%	900,00€	30%
	Prestations externes	Etude juridique EPTB	25 000,00 €	17 500,00 €	70%	7 500,00 €	30%
TOTAL			75 460,00 €	52 822,00 €	70%	22 638,00 €	30%

INSCRIT les crédits nécessaires au budget du syndicat mixte,

AUTORISE la Présidente à signer les pièces à intervenir,

AINSI fait et délibéré à Istres, les an, mois et jour susdits.

La Présidente du SYMCRAU, Céline TRAMONTIN

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.